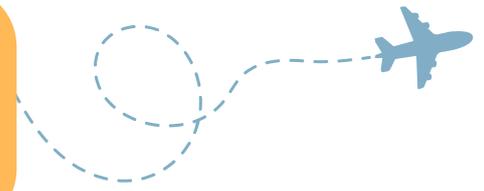




# GUIDE DE SÉLECTION DES PROJETS FREEPACKERS



**Les projets Freepackers et Realstep sont sélectionnés selon des critères stricts qui prennent en compte un grand nombre de facteurs, de connaissances et d'activités afin d'assurer la protection des animaux, des personnes vulnérables, et des participants.**

Les responsables et fondateurs de chaque organisme partenaire a été soumis à un **questionnaire minutieux** lors d'un entretien avec Justine Trembicki, la Présidente de l'Association Freepackers Care et la Directrice des organisations Freepackers et Realstep.

L'équipe Freepackers est en **contact permanent** avec les chefs de projets, les coordinateurs locaux et toutes les personnes impliquées dans la gestion du projet et du personnel sur place.

## Les critères de sélection majeurs

- Plus de 50% des acteurs et employés doivent être **locaux et résidents**.
- Les projets ont été mis en place selon les besoins des communautés locales et démontrer un **système de cogestion clair avec les communautés locales** ou des ONGs locales.
- Un contrôle de l'impact et une **transparence au niveau des résultats** via des rapports annuels, des statistiques, des communications fréquentes.
- Une **équipe locale compétente et disponible** pour encadrer, superviser et assurer la sécurité des volontaires sur place.
- Une **éthique, des pratiques et des valeurs** qui répondent aux critères de protection des êtres vulnérables, au bien-être animal et au respect des droits de l'homme (voir critères spécifiques ci-dessous).

## REFUGES : Les critères de sélection des projets animaliers

- La majorité des programmes animaliers que Freepackers soutient **protègent des animaux soit en semi-liberté soit en habitat naturel**. Les quelques refuges que nous soutenons sont des petites initiatives que nous connaissons personnellement, que nous avons validé sur place et que nous encourageons en leur envoyant des fonds et des volontaires.
- Les interactions avec les animaux ne sont pas systématiques, elles doivent se faire dans un cadre particulier de soin ou d'alimentation, toujours encadrées par des professionnels. **Les animaux ne sont pas impliqués dans des activités destinées à distraire ou à servir un but lucratif**.
- Les refuges que nous soutenons **ne doivent pas pratiquer de reproduction à des fins financières, ni être impliqués dans l'élevage** d'espèces qui ne sont pas recensées comme menacées ou en danger d'extinction par les associations locales / internationales telles que WWF ou Panthera.
- Les refuges partenaires veillent à **réhabiliter les animaux dans leur habitat naturel aussi souvent que possible**. Les animaux qui vivent en captivité sont uniquement des animaux qui ne peuvent survivre à l'état sauvage (élevés par l'Homme, blessés, malades, etc.)
- **L'accueil de visiteurs n'est pas exclu lorsqu'il se fait à des fins éducatives** et qu'il permet au refuge de couvrir une partie de ses frais. Les conditions seront étudiées au cas par cas : horaires de visite, etc. Dans tous les cas, les animaux ne doivent pas être utilisés à des fins touristiques (spectacles, selfies, caresses, balades en laisse, balade à dos d'éléphants, interactions, etc.).
- **Traçabilité et provenance de chaque animal** du refuge disponible.

## Critères de sélection des projets sociaux Personnes vulnérables (Enfants / Handicapés)

- Les projets avec les enfants se font dans le cadre de centres éducatifs, des centres sociaux-culturels, des écoles ou des crèches qui assurent l'accueil des enfants sur une partie de la journée uniquement – **les enfants résident dans des structures indépendantes ou dans leur famille** – ils ne sont pas résidents des centres partenaires.
- La structure devra **justifier de sa raison d'être** au cas où ce soit une initiative dans le cadre de financements privés : à quel besoin répond-elle, dans quelles conditions a-t-elle été créée ? Etc.
- Structures d'accueil pour personnes et enfants handicapés : **structures locales uniquement**, avec des besoins spécifiques pour des personnes qualifiées ou expérimentées dans le domaine du handicap.
- **Projets médicaux** (stages Realstep) : structures locales qui acceptent uniquement des **personnes qualifiées** dans le cadre de formations.
- Afin de **protéger les personnes vulnérables**, la participation aux projets sociaux impliquant des personnes vulnérables se fera toujours sur dossier comprenant un extrait de casier judiciaire, un CV et une lettre de motivation.
- Sur tout projet social et éducatif, les participants doivent travailler à tout moment sous la **supervision d'une équipe locale qualifiée et de professionnels**. Les tâches, horaires et responsabilités des volontaires seront déterminés et décidés par l'équipe locale – en aucun cas les volontaires ne remplaceront le personnel local permanent.